



## Communiqué de presse

24 octobre 2013

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### Enquête à l'encontre d'UBS SA

**SIX Exchange Regulation ouvre une enquête à l'encontre d'UBS SA pour soupçon de violations éventuelles des dispositions sur la publicité événementielle.**

Suite à un examen préliminaire, SIX Exchange Regulation, chargée par SIX Swiss Exchange SA de la surveillance et de l'application des obligations des émetteurs, a ouvert une enquête à l'encontre d'UBS SA pour soupçon de violations éventuelles des dispositions relatives à la publicité événementielle.

L'ouverture de l'enquête se rapporte à la publication des annonces événementielles du 30 octobre 2012 («UBS annonce une accélération stratégique à partir d'une position de force») et du 19 décembre 2012 («Le Conseil d'administration d'UBS autorise les accords avec les autorités américaines et britanniques concernant le Libor; la FINMA rendra une ordonnance clôturant la procédure officielle»).

La durée de la procédure d'enquête est indéterminée. SIX Exchange Regulation informera le public de l'issue de cette procédure. Aucune information ne sera communiquée concernant la procédure d'enquête en cours.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)



**SIX** gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'500 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2012 plus de 1,14 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 320,1 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)